

## Indicateur égalité femmes/hommes CNES 2025

Depuis la loi « Avenir professionnel », le CNES calcule l'index égalité femme/homme. Au titre de l'année 2025, la note du CNES est de 94/100.

Ce dispositif prend la forme d'une note sur 100, avec une obligation de résultat d'au moins 75/100.

Cette note est obtenue en prenant en compte les résultats de 5 indicateurs à savoir :

1. Ecart des rémunérations moyennes
2. Ecarts des augmentations de rémunération
3. Ecarts des promotions
4. Augmentation des salariées après retour de congé maternité / adoption
5. Répartition des 10 plus hautes rémunérations selon le sexe des salariés

Indicateurs 2025	Points obtenus	Evolution du nb de points*
1. Calcul et évaluation des écarts de rémunération entre femmes et hommes	39/40	-
2. Calcul et évaluation des écarts de taux d'augmentations individuelles entre femmes et hommes	20/20	=
3. Calcul et évaluation des écarts de taux de promotions entre femmes et hommes	15/15	+
4. Calcul et évaluation du taux de salariées augmentées après leur retour de congé maternité	15/15	=
5. Répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations	5/10	-
<b>Note globale CNES</b>	<b>94/100</b>	<b>+</b>

\*évolution par rapport à la note de 2024.

L'index portant sur la représentation équilibrée Femmes / Hommes dans les postes de direction des grandes entreprises a été introduit par la loi « Rixain ». Dans ce cadre, les entreprises doivent atteindre un objectif de 30% de femmes et d'hommes cadres dirigeants et de 30% de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes à partir du 1er mars 2026.

Cet objectif sera de 40% à partir du 1er mars 2029.

Ce dispositif prend la forme deux calculs d'écart :

1. Écart éventuel de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants (salariés de niveau 4)

	Equivalent Temps Plein			%		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
<b>Cadre dirigeant = Niveau 4</b>						
<b>Femme</b>	10	10,42	9,25	<b>35,61%</b>	<b>35,87%</b>	<b>34,22%</b>
<b>Homme</b>	18,08	18,62	17,78	64,39%	64,13%	65,78%
<b>Total général</b>	28,08	29,04	27,03	100,00%	100%	100%

2. Écart éventuel de représentation entre les femmes et les hommes parmi les membres des instances dirigeantes (membres du COMEX)

	Equivalent Temps Plein			%		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
<b>Membres d'instances dirigeantes = COMEX</b>						
<b>Femme</b>	7	7	6,25	<b>34,85%</b>	<b>33,67%</b>	<b>33,14%</b>
<b>Homme</b>	13,08	13,79	12,61	65,15%	66,33%	66,86%
<b>Total général</b>	20,08	20,79	18,86	100,00%	100%	100%